

CHEZ NOUS



à Sarroux-Saint Julien



BULLETIN MUNICIPAL N° 8

OCTOBRE 2020

ÉDITO

Dans un contexte exceptionnel, le 15 mars dernier, vous avez renouvelé votre confiance à l'équipe municipale que je vous proposais, chacun des membres obtenant entre 72% et 94% des suffrages exprimés.

Je tiens à vous remercier de votre soutien et de ce qui me semble une reconnaissance du travail accompli. Être élu est un honneur mais surtout nous engage. Je suis convaincu que cette équipe renouvelée à 70%, rajeunie, volontairement paritaire, sera à la hauteur pour gérer au mieux notre commune les six prochaines années.

Au printemps, nous avons subi de plein fouet une crise majeure. Nous pensions avoir échappé au pire, hélas on ne sait plus. Il est encore impossible de mesurer totalement l'ampleur du choc sanitaire et des conséquences économiques à venir. La situation inédite que nous vivons actuellement nous fait prendre conscience de ce qu'est concrètement la Liberté. La liberté de se déplacer, la liberté d'échanger en toute décontraction sur la place du village, la liberté de rencontrer amis et famille et de partager du bon temps ensemble... tous ces moments simples sont devenus momentanément et brutalement interdits.

Un virus que nous ne prenions initialement pas très au sérieux a modifié nos habitudes de vie et de travail, suscitant aussi légitimement notre inquiétude pour les plus fragiles d'entre nous. Je veux d'abord retenir que la solidarité sous toutes ses formes nous a permis de traverser les instants les plus difficiles. Nous avons pu compter, encore une fois, sur l'engagement de bénévoles et de professionnels très sollicités : soignants, services de sécurité et de secours, commerçants, agriculteurs, enseignants et agents du service public.

Mes collègues élus, que je remercie sincèrement, ont fait face à toutes les contraintes pour assurer un maximum de sécurité, ceci malgré des directives de l'État difficiles à décoder, avec des préconisations et de possibles allègements supportés par la responsabilité totale du maire. Le personnel municipal a collectivement eu un comportement exemplaire, ce qui s'est traduit par un engagement sans faille qui n'avait pour but que d'assurer ce service public qui fait que dans notre commune il fait bon vivre. Nous regrettons tous que les manifestations et la vie associative se soient stoppées. Ces moments de rencontre permettaient à chacun de s'exprimer, c'était des lieux d'un fort lien social. Soyez assurés de notre soutien au milieu associatif. Gardons intact l'espoir et l'optimisme afin que le virus et les risques soient rapidement derrière nous. Le conseil municipal s'adapte et fonctionne, les commissions sont formées, les groupes de travail se dessinent au fur et à mesure de l'émergence des projets. Le conseil municipal est désormais installé, les élus y tiennent tous leur place.

En tant que président du syndicat de l'eau, je suis en charge de l'épineux dossier d'alimentation en eau potable du plateau bortoïs, sujet majeur qui va nécessiter une attention particulière et une assistance personnalisée.

Je serai au rendez-vous pour soutenir et accompagner tous ces dossiers. Les chantiers de cette mandature seront importants et chacun devra s'investir. L'intérêt général sera la boussole de votre équipe municipale, et sa circulaire de campagne, son fil conducteur. D'ici début 2021 le chantier du tiers-lieu et du pôle santé va démarrer.

Comme vous l'avez vu, nous avons aussi à relever des défis majeurs pour

nos territoires et organiser leurs attractivités. Ainsi dans ce contexte le PLUi sera un facteur important en complément de l'arrivée de la fibre dont le déploiement a commencé depuis cet été. C'est pourquoi nous ne pouvons que vous inciter à ne pas manquer les réunions publiques, dernier rempart avant les arbitrages de l'État et de Haute Corrèze Communauté.

Cependant, après le confinement, nous avons constaté nombre de comportements inadmissibles. Si la civilité se définit par le respect des règles du « bien-vivre » et relève des rapports entre personnes dans la sphère privée, le civisme, lui, est l'exercice du respect à l'égard de la République et de ses lois, le respect et le dévouement à l'égard de la « chose publique », et il relève donc de la sphère publique. Faire preuve de civilité et de civisme, c'est donc à la fois s'efforcer de respecter les codes du « savoir-vivre ensemble » et essayer d'avoir une conscience politique. Le civisme émancipe le sujet politique en le délivrant de son statut de simple usager ou de consommateur de droits. Il le responsabilise en l'obligeant à prendre conscience de son rôle dans la cité, et à toujours répondre de sa qualité de citoyen. Le civisme est ainsi la reconnaissance pratique du fait que la citoyenneté est une tâche qu'il faut accomplir à tout instant. De plus, le civisme n'induit pas seulement une relation « verticale » du citoyen à l'égard des autorités, mais aussi une relation « horizontale » entre les citoyens. Il est donc un élément fondamental du lien social. Toutefois, et malheureusement, les contre-exemples sont nombreux sur notre commune. Il est souvent plus aisé de dénoncer l'incivisme que de définir le civisme. Sans faire un rappel systématique à la règle, beaucoup de nuisances sont réglementées par arrêté préfectoral, ou par la loi. Il est bon d'évoquer quelques comportements régulièrement constatés, et qu'il est impératif de ne plus voir dans notre commune. Les rues et places ne sont pas des pistes dédiées aux acrobaties motocyclistes. Faire preuve de vitesse excessive, ou faire profiter l'ensemble de la population du bruit harmonieux de son pot d'échappement libre, sont

VOS RUBRIQUES

Pages 2 & 3 - Conseil municipal
Page 4 - Budget
Page 5 - Conseil / Visite Sous-préfet
Page 6 - Commissions
Page 7 - PLUI
Pages 8 & 9 - Conseil municipal
Page 10 - Écoles / ALSH-Périscolaire

Page 11 - Ping / Reflets d'automne
Page 12 - ALC / Comité d'animation
Page 13 - Infos en vrac / Foyer rural
Page 14 - Annuaire / Coup de main
Page 15 - Lagrange
Page 16 - Judo / État civil



ÉDITO (suite)

des comportements de non-droit inadmissibles et parfois dangereux. Le remplissage complet d'une piscine pendant la période de sécheresse alors qu'un arrêté préfectoral l'interdit, l'application de désherbant sur les berges du Lys en amont de la station de traitement en eau potable des Plaines sont des agissements inconcevables. Traîner un veau mort-né derrière son quad puis l'abandonner sur la voie publique est un acte innommable et devrait être poursuivi. Le stationnement des véhicules doit être respectueux. On observe souvent des stationnements illicites et permanents sur des chemins ruraux. La limitation de vitesse, les sens interdits s'appliquent à tout véhicule, sans exception. Croiser un chien en liberté, parfois de fort gabarit, ou alors constater des déjections canines dans les

lieux publics, c'est le signe, pour le moins, du manque évident de civisme du maître, et de son inconscience. Trouver dans un chemin de sous-bois un tas de gravats ou d'objets aussi saugrenus qu'un meuble ou un matelas est franchement irritant. Les candélabres de l'école des Alouettes ne sont pas des exutoires à des dégradations sauvages qui, non seulement n'honorent pas leurs auteurs, mais traduisent aussi le piètre niveau de leur courage, de leur responsabilité, et du respect qu'ils ont du bien public. Enfin, en matière d'urbanisme, tous les travaux extérieurs sont déclaratifs, y compris les travaux de peinture, par exemple. De la même manière lorsque les permis de construire sont délivrés, il est impératif de se conformer aux prescriptions et de penser à transmettre, à la fin de la réalisation, la déclaration d'achèvement de travaux. Notre commune, où il fait si

bon vivre, se couvre peu à peu de ce genre d'agissements et les équipements publics ou privés sont parfois dégradés au détriment de ceux des habitants qui respectent le charme et la richesse de Sarroux-Saint Julien. La majorité d'entre nous a conscience de la chance que nous avons de vivre dans un cadre comme le nôtre et il nous faut le préserver. Le nettoyage et la remise en état de ces dégradations coûtent très cher, et s'il fallait les budgéter, nul doute que la municipalité devrait se passer de projets qui lui tiennent à cœur. Alors merci à chaque habitant de diffuser autour de lui quelques préceptes de civisme.

Il est essentiel de dialoguer, d'informer, d'éduquer et de faire prendre conscience que chaque enfant et chaque adulte, parent ou non, ont un rôle à jouer pour notre bien vivre.

Xavier Gruat

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU de la RÉUNION du MARDI 26 MAI 2020

La séance est ouverte à 19 h 40.

Le Conseil municipal est réuni dans sa complétude.

La séance est ouverte à 19 h 45, René Dézieux, doyen d'âge, préside la séance. Nicolas Jouve est désigné secrétaire de séance. Anita Marie et Stéphanie Moncourier sont nommées assesseurs.

Le conseil municipal procède à l'élection du Maire à scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue. Xavier Gruat est élu au 1^{er} tour.

Le conseil vote à l'unanimité le nombre des adjoints à 5 et procède à leur élection :

- 1^{er} adjoint : Jean-Paul Alphonsout
- 2^e adjoint : Nicolas Jouve
- 3^e adjoint : Hervé Massias

- 4^e adjointe : Patricia Pradel
- 5^e adjoint : Jean-Paul Basset.

La lecture de la « Charte de l'élu local » est ensuite faite par M. le Maire.

Le conseil vote à l'unanimité le montant des indemnités des élus.

Sont créées les commissions permanentes thématiques suivantes : urbanisme et PLUi, voirie, finances, bâtiments communaux, vie associative, communication, ADMR et gérontologie, personnel communal, école, prévention des risques, cimetières et églises, cadre de vie et nouveaux habitants, action sociale et cluster ruralité, gestion des biens de sections. Sont désignés les vice-présidents, M. le Maire étant président de droit de toutes ces commissions.

Sont désignés selon les procédures légales :

- les membres de la commission d'appel d'offres
- les commissaires pour la CCID,

- les délégués au SIAEP,
- les délégués au Syndicat de la Diège.

M. le Maire fait un point sur :

- la crise du Covid-19 : la distribution des masques est retardée par des livraisons fractionnées. Les conseillers sont remerciés pour leur mobilisation. L'école a été réouverte dès le début de la crise pour servir au mieux les parents et le personnel communal s'est mobilisé. L'intérêt pour la fibre s'est accrue avec le télétravail pratiqué par certains habitants.

- la réouverture des sites des Aubazines et d'Outreval avec la « plage active » ;

- les principaux projets du mandat : pôle santé-tiers lieu-pôle ruralité à l'ancienne école de Saint-Julien, réhabilitation en logement de l'ancienne école de Sarroux, évaluation de la réserve foncière de la commune.

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 23h30.*

COMPTE-RENDU de la RÉUNION du MERCREDI 10 JUIN 2020

La séance est ouverte à 19 h 45

Le Conseil municipal est réuni dans sa complétude. Anita Marie est désignée secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal délibère à l'unanimité pour :

- le maintien de l'organisation du temps scolaire en 9 demi-journées et pour le maintien des temps d'activités périscolaires. M. le Maire rappelle que le Conseil n'a pu délibérer plus tôt en raison des élections municipales et de la crise sanitaire. La décision est transmise à l'Éducation Nationale ;

- la désignation des délégués représentant la commune au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique (S. M. A. T.) : Sophie Rios titulaire, Xavier Gruat suppléant ;

- la désignation comme délégués représentant la Commune au sein du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (S. I. A. E. P.) : délégués titulaires : Xavier Gruat et Lionel Vittori ;

- la saisine de M. le Préfet afin qu'il prononce la vente de la parcelle cadastrée AD80 suite à la consultation infructueuse des électeurs de la section de La Troubade Le Deveix Les Pavés La Marche La Rigaudie qui s'est déroulée le 1^{er} mars 2020 ;

- la demande concernant un projet d'autorisation d'urbanisme, permis de construire sur les parcelles cadastrées 218D855, 218D856 et 218D260 d'une superficie totale de 5976 m² pour

qu'elle puisse être instruit favorablement dans le cadre de l'avis rendu par la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (C. D. P. E. N. A. F.) ;

- la saisine de M. le Préfet pour le transfert des biens de section pour les sections de de Ciaux, Lagrange, Le Longeard, La Fourcherie, Le Bourg de Sarroux et Le Bourg de Saint-Julien dans le patrimoine de la commune conformément à la procédure prévue par l'article L. 2411-12-1 susvisée ;

- donner pouvoir à M. le Maire pour saisir un avocat en défense dans un dossier de contentieux relatif aux travaux de rénovation du Foyer Rural salle Henri-Bonnet ;

- la mise en place d'une enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural situé au Bourg de Sarroux passant entre les parcelles AR309, 295 et 313 d'une part

et la parcelle AR 146 d'autre part, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;

- mettre en place d'une enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural situé à Sauliac passant entre les parcelles AV90 et AV139 d'une part et des parcelles AV 151, 152 et 153 d'autre part, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;

- Vendre l'école du Deveix pour la somme de 50 000 € ;

- l'affectation de certaines dépenses au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal ;

- l'attribution d'une subvention pour aider au financement du voyage scolaire de trois jours au Festival du Court-métrage à Clermont-Ferrand d'une élève du lycée de Mauriac domiciliée sur la commune à compter du 30 juin 2020.

M. le Maire fait un point sur :

- les DETR obtenues en 2020 relatives au chantier de voirie VC9 et 10, au programme école numérique rurale et sur le cluster ruralité-tiers lieu-pôle médical. Ce projet doit s'insérer dans un projet global

de développement de la commune mais un projet adapté et raisonné eu égard à notre territoire ;

- le monde associatif : une réunion doit être organisée avec les associations. Un rapport d'activité sur 2020 sera demandé pour attribution de la subvention 2020 ;

- le personnel communal, avec un vif remerciement aux agents qui se sont mobilisés pendant la crise du Covid-19. M. le Maire annonce également le départ d'Isabelle Barrier qui ne souhaite plus faire partie du personnel communal de la commune à compter du 1^{er} juillet 2020.

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 23h 16.*

COMPTE-RENDU de la RÉUNION du VENDREDI 10 JUILLET 2020

Le Conseil municipal est réuni au Foyer Rural salle Henri-Bonnet suite aux conditions sanitaires.

Sont absents : René Dézieux ; Laurent Léger ; Hervé Massias excusé donnant procuration à Nicolas Jouve ; Christelle Renard-Cueille excusée donnant procuration à M. le Maire.

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 19 h 30, Patricia Pradel est désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal procède au vote de la désignation des délégués pour les élections sénatoriales du 27/09/2020 :

- 5 titulaires : Xavier Gruat, Sophie Rios, Jean-Paul Legrand, Daniel Gauthier, Jean-Paul Basset

- 3 suppléants : Stéphanie Moncourier, Jérôme Ferinczeck, Jacques de Carvalho

La séance est interrompue le temps de transmettre les résultats aux autorités préfectorales. Elle reprend à 21 heures 06.

M. le Maire fait lecture du procès-verbal du conseil municipal du 10 juin 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal délibère à l'unanimité pour :

- l'approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées ;

- la demande motivée autorisant une construction hors des parties actuellement urbanisée de la commune au lieu-dit Lagrange ;

- la désignation de l'acquéreur pour la vente de l'école du Deveix, le locataire actuel deviendra l'acquéreur ;

- l'attribution d'une prime exceptionnelle Covid-19 à certains agents. Concernant les agents, le conseil prend acte qu'un agent a demandé à travailler malgré son état de santé à risques pendant la période d'urgence sanitaire et que sa demande n'a pas eu de suite favorable.

M. le Maire évoque les éléments suivants relatifs à la préparation du budget :

- le prix du repas de la cantine est abordé. Une réunion prochaine est prévue entre le prestataire et la mairie ;

- la fiscalité locale directe n'augmentera pas en 2020 ;

- les subventions aux associations sont examinées au cas par cas. Un retour à la normale est prévu pour l'année prochaine. Une réunion avec les présidents des associations est prévue ;

- discussion sur le prix à la journée du centre de loisirs pour se mettre en adéquation avec les prix des autres centres de loisirs de Haute Corrèze Communauté. Les conventions avec les différentes communes vont être resignées.

M. le Maire fait un compte rendu sur la visite de M. le Sous-Préfet du 2 juillet. Il évoque également la vacance du poste administratif de la mairie et la mise en service prochaine de la fibre sur la commune

La commission « gérontologie » a été invitée à l'assemblée de l'association ADMR le 7 juillet prochain. Un compte-rendu sera fait lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 23 heures.*

COMPTE-RENDU de la RÉUNION du MERCREDI 22 JUILLET 2020

Le Conseil municipal est réuni au Foyer Rural salle Henri-Bonnet suite aux conditions sanitaires.

Sont absents : Stéphanie Moncourier donnant procuration à Jean-Paul Alphonso ; Lionel Vittori excusé, arrive au moment du vote du budget communal.

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 19 h 30, Daniel Gauthier est désigné secrétaire de séance.

La séance se tient en présence de Cédric Rispal, trésorier de Bort-les-Orgues. Il est vivement remercié de son concours dans l'élaboration des documents budgétaires.

Avant présentation des 3 budgets par M. Cédric Rispal, M. le Maire apporte les précisions suivantes :

- les travaux du tiers-lieu seront répartis sur les budgets 2020 et 2021 : sur 2020, sont intégrés les frais de maîtrise d'œuvre. Il est pertinent d'attendre le retour des demandes de subvention de la Région et les garanties d'installation des praticiens intéressés ;

- la commune n'a pas vocation à être bailleur et les logements communaux nécessitant des travaux, un notaire sera contacté pour évaluation des logements.

Les frais de personnel seront plus importants sur ce budget car les honoraires du Syndicat de la Diège relatifs aux travaux de l'école sont intégrés dans la masse salariale.

Comme évoqué lors du précédent conseil, le tarif des journées du centre aéré et de la cantine sera réévalué en septembre.

Une vigilance toute particulière sur les dépenses de fonctionnement est demandée à tous.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal délibère à l'unanimité et adopte :

- le budget primitif assainissement ;
- le budget primitif Suc de Rouge ;
- le vote des taux 2020. Cédric Rispal rappelle le lissage des taux de la fiscalité locale suite à la fusion jusqu'en 2029.

- le budget communal.

M. le Maire fait état de la rencontre entre la commission école et le DASEN. Celui-ci a confirmé que, étant considéré le nombre d'enfants en cycle 1, une seule ATSEM est nécessaire. Un point sur les inscriptions à l'école est fait ainsi que sur la politique communale de la petite enfance.

Un compte rendu de la première réunion du conseil communautaire est présenté par M. le Maire.

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 21 heures.*

BUDGET 2020
COMMUNE DE SARROUX SAINT JULIEN

FONCTIONNEMENT	Compte Administratif 2019		Budget Primitif 2020	
Nature des dépenses	Prévisions du Budget 2019	Réalisations 2019	Propositions du Budget 2020	Evolution Bp n-1/n
Charges à caractère général	284 770,00 €	273 792,92 €	243 175,00 €	-14,61%
Charges de personnel	254 900,00 €	243 232,73 €	301 300,00 €	18,20%
Autres charges de gest. courante	105 650,00 €	94 710,61 €	90 850,00 €	-14,01%
Atténuation produits (FPIC/FNGIR)	125 000,00 €	123 305,00 €	125 000,00 €	0,00%
Charges financières	29 100,00 €	20 144,60 €	23 000,00 €	-20,96%
Charges Exceptionnelles	900,00 €	898,00 €	- €	-100,00%
Total des opérations réelles	800 320,00 €	756 083,86 €	783 325,00 €	-2,12%
Opérations d'Ordre	32 475,00 €	32 475,00 €	- €	
Dépenses Imprévues	9 600,00 €		- €	-100,00%
Autofinancement prévisionnel	173 277,30 €		7 385,00 €	-95,74%
TOTAL DES DEPENSES	1 015 672,30 €	788 558,86 €	790 710,00 €	-22,15%

Nature des Recettes	Prévisions du Budget 2019	Réalisations 2019	Propositions du Budget 2020	Evolution Bp n-1/n
Atténuation de charges	13 000,00 €	15 366,03 €	10 000,00 €	-23,08%
Produits de Services	23 700,00 €	31 508,56 €	16 500,00 €	-30,38%
Impôts et taxes	536 738,00 €	544 042,83 €	545 605,00 €	1,65%
Dotations	181 730,00 €	184 581,90 €	186 105,00 €	2,41%
Produits de Gestion Courante	24 500,00 €	31 015,57 €	24 500,00 €	0,00%
Produits exceptionnels	40 475,00 €	43 797,00 €	8 000,00 €	-80,23%
Total des opérations réelles	820 143,00 €	850 311,89 €	790 710,00 €	-3,59%
Opérations d'Ordre	15 571,06 €			-100,00%
Excédent 002	179 958,24 €		- €	-100,00%
TOTAL DES RECETTES	1 015 672,30 €	850 311,89 €	790 710,00 €	-22,15%
Résultat cumulé de l'exercice		- €		
		61 753,03 €		

La fiscalité Directe locale - Prévisions du budget primitif

Libellé des taxes	Bases d'imposition	Taux appliqués	Produit résultant
Taxe d'habitation	1 208 000,00	2,99%	36 119 €
Taxe foncière sur bâti (1)	1 463 000,00	8,62%	126 111 €
Taxe foncière sur non bâti	63 400,00	50,51%	32 023 €
(1) = taux différenciés sur les deux anciennes communes			
sous total			194 253 €
Compensations versées par l'Etat			7 708,00 €
Total général			201 961 €

NOUVEAUX HORAIRES DU CENTRE DES IMPÔTS DE BORT-LES-ORGUES

6, Place du 19-Octobre 19110 Bort-les-Orgues

lundi 09 h 00 -12 h 00
mardi 09 h 00 -12 h 00 & 13 h 00 -15 h 00
mercredi 09 h 00 -12 h 00
jeudi 09 h 00 -12 h 00 & 13 h 00 -15 h 00

☎ 05 55 96 72 86
t019002@dgfp.finances.gouv.fr

fermé le vendredi et le samedi

CONSEIL MUNICIPAL (SUITE)

COMPTE-RENDU de la RÉUNION du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil municipal est réuni au Foyer Rural salle Henri-Bonnet suite aux conditions sanitaires et ce, avec l'accord des services de la Sous-préfecture. Les membres du conseil et le public sont tous masqués.

Absent : Jean-Pierre Lacombe excusé et donnant procuration à Hervé Massias. Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 19 h 30, M. Jean-Paul Basset est désigné secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité :

- l'augmentation des tarifs de la cantine à compter du 2 novembre 2020. M. le Maire en profite pour remercier tous les conseillers municipaux qui se sont impliqués pour assurer la continuité des services de la cantine pendant les arrêts maladie du personnel de l'école ;

- l'harmonisation des tarifs du centre aéré pour les communes conventionnées à ceux de Haute Corrèze Communauté. De nouvelles conventions seront envoyées aux communes ;

- un sursis à statuer jusqu'au prochain village de Sauliac. Une nouvelle proposition est à l'étude.

L'aliénation ne peut être réalisée suite à l'enquête publique au Bourg de Sarroux.

Le conseil municipal procède à la désignation des délégués de l'administration et délégués du tribunal pour la commission de contrôle des listes électorales

M. le Maire procède à la convocation de la commission finances pour mettre en place la contractualisation 2021-2023 et souligne l'importance d'être exhaustif dans le recensement des projets d'investissement afin de pouvoir solliciter les subventions du département.

M. le Maire évoque les échéances du PLUi et programme des réunions d'étude.

Il fait un calendrier pour les travaux du tiers-lieu et annonce des rencontres avec des professionnels de santé et les candidats pour exploiter le tiers lieu.

Parmi les questions diverses, M. le Maire évoque la situation de tension en matière d'urbanisme. Il rappelle que tout pétitionnaire doit être en conformité avec les réglementations. Un climat déplorable de délation contraint la commune à gérer des conflits personnels et renvoie une image négative auprès des administrations.

Certains « communaux » ont été clôturés suite à des dépôts sauvages.

M. le Maire fait un point sur l'eau et les travaux sur le réseau de Bort-les-Orgues qui ont été réceptionnés en août. Dès octobre, la commune sera alimentée quelques heures par jour par le nouveau réseau. Le SIAEP aura une vigilance accrue quant à la qualité de l'eau et demandera une totale transparence quant aux analyses. Une réflexion pour l'avenir doit être menée notamment sur les réserves incendie, les périmètres de protection et les besoins des agriculteurs.

M. le Maire profite d'une demande de Céline Coupelon, la directrice de l'école, pour se féliciter de son affectation et valide la demande de modification des horaires des APC. Concernant le parking de l'école, il rappelle que le nombre de places est imposé en fonction de la taille de l'ERP.

Des travaux vont être engagés pour sécuriser deux endroits de la commune notamment par l'intervention de l'entreprise Mattioz.

Un point sur le personnel communal est fait avec notamment les très bons débuts de M. François Barbazange au secrétariat de mairie.

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22 h 30.*



VISITE DU M. YANN LE BRUN NOUVEAU SOUS-PRÉFET D'USSEL

Le jeudi 2 juillet, les membres du conseil municipal de Sarroux-Saint-Julien ont eu le plaisir de recevoir M. Yann Le Brun, sous-préfet récemment nommé sur la circonscription de Haute-Corrèze.

Ce fut l'occasion pour Xavier Gruat, maire de la commune, de remercier les services de l'État pour leur accompagnement permanent dans nombre de dossiers, mais également pour l'obtention de plusieurs D. E. T. R. (Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux) qui ont permis à la commune nouvelle la réalisation de nombreux projets, dont la réhabilitation de la salle Henri-Bonnet, lieu de la rencontre.

Au cours de ces échanges qu'ont beaucoup appréciés les conseillers présents, le point a été fait sur les projets en cours et les dossiers sur lesquels M. Le Brun souhaite porter une attention particulière, et plus spécialement celui de la gestion de l'approvisionnement en eau potable, ou encore le développement des télécommunications (fibre/réseaux mobiles) majoritairement financé par l'État.



LES COMMISSIONS

Voici la liste des différentes commissions en charge des affaires de la commune. M. le Maire, Xavier Gruat, est, d'office, le président de toutes.

➔ **COMMISSION BUDGÉTAIRE** : Sophie Rios (vice-présidente), Jean-Paul Basset, Hervé Massias, Patricia Pradel ;

➔ **COMMISSION CIMETIÈRES ET ÉGLISES** : Nicolas Jouve (vice-président), Jean-Pierre Lacombe, Stéphanie Moncourier ;

➔ **COMMISSION ÉCOLES & VIE SCOLAIRE** : Anita Marie (vice-présidente), Hervé Massias, Christelle Renard-Cueille, Sandra Sibial, Lionel Vittori ;

➔ **COMMISSION COMMUNICATION** : Jean-Pierre Lacombe (vice-président), Jean-Paul Basset, Nicolas Jouve, Anita Marie, Hervé Massias, Christelle Renard-Cueille ;

➔ **COMMISSION VIE ASSOCIATIVE & VIE SOCIALE** : Lionel Vittori (vice-président), Stéphanie Moncourier, Patricia Pradel, Sandra Sibial ;

➔ **COMMISSION URBANISME ET PLUI** : Jean-Paul Alphonsout (vice-président), Jean-Paul Basset, Nicolas Jouve, Hervé Massias, Sophie Rios, Lionel Vittori ;

➔ **COMMISSION ADMR ET GÉRONTOLOGIE** : Jacques de Carvalho (vice-président), Jérôme Férinczek, Patricia Pradel ;

➔ **COMMISSION PRÉVENTION DES RISQUES** : Jean-Paul Basset (vice-président), Jérôme Férinczek, Patricia Pradel ;

➔ **COMMISSION CADRE DE VIE ET NOUVEAUX ARRIVANTS** : Christelle Renard-Cueille (vice-présidente), Jérôme Férinczek, Daniel Gauthier, Jean-Pierre Lacombe ;

➔ **COMMISSION ACTION SOCIALE-CLUSTER RURALITÉ** : Stéphanie Moncourier (vice-présidente), Jean-Pierre Lacombe, Sandra Sibial ;

➔ **COMMISSION GESTION DES BIENS DE SECTIONS** : Daniel Gauthier (vice-président), Laurent Léger, Patricia Pradel.

Recensement agricole 2020

Opération décennale européenne et obligatoire, le recensement agricole a pour objectif d'actualiser les données sur l'agriculture française et de mesurer son poids dans l'agriculture européenne. Ces données permettent également de définir et d'ajuster des politiques publiques au niveau national et local.

Le recensement de l'agriculture a déjà une longue histoire. Ainsi, en 1892 puis 1929, des premières opérations de recensements ont été conduites, à partir d'estimations communales. Il faut toutefois attendre 1955 pour que soit réalisé le premier recensement général de l'agriculture fondé sur des questionnaires individuels auprès des exploitants. Les suivants ont eu lieu à peu près tous les dix ans : 1970, 1979, 1988, 2000, 2010... et 2020.

Avant tout, le recensement agricole fournit une photographie précise et exhaustive du monde agricole et de sa diversité, en France métropolitaine mais aussi dans les départements d'Outre-mer. Pour les dix ans à venir, ces données vont constituer un socle de référence pour de nombreux travaux.

D'abord en fournissant des données de cadrage sur l'agriculture française jusqu'au niveau communal. Ensuite, en aidant au pilotage des politiques publiques. Dans les dix

ans à venir, les données du recensement seront fréquemment mobilisées pour aider à la conception, au suivi et à l'évaluation de nombreuses politiques publiques. Ainsi, les données du recensement de 2010 ont été utilisées, conjointement aux fichiers des aides de la PAC, pour comparer les exploitations bénéficiaires des aides à l'ensemble des exploitations agricoles. Elles ont aussi aidé à la conception de nouveaux dispositifs, notamment dans le cadre de la PAC

2014-2020. Comme elles concernent l'ensemble des exploitations agricoles, elles permettent, par exemple, de simuler l'impact d'une modification des conditions d'éligibilité à certaines aides, tant en termes de bénéficiaires concernés que de coût budgétaire, par type d'exploitant et zone géographique. Enfin, les résultats du recensement sont mis à la disposition des chercheurs et nourrissent

de nombreux travaux d'études et de recherche.

Nouveauté pour 2020 : une grande partie de la collecte, organisée du 1er octobre 2020 au 30 avril 2021 s'effectuera par Internet.

Tous les renseignements sur <https://agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2020>



TRÈS IMPORTANT



HAUTE-CORRÈZE
COMMUNAUTÉ

TRÈS IMPORTANT

PLUi* : concertation avec les habitants

* plan local d'urbanisme intercommunal

Dans le cadre de l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**, des **permanences publiques** pour la population vont être organisées sur l'ensemble du territoire de Haute-Corrèze Communauté.

Ce sera la dernière occasion pour les particuliers de formuler demandes et doléances concernant le futur du PLUi, qui, rappelons-le, engage pour long-temps la destinée des parcelles.

Les habitants des communes de Sarroux-Saint-Julien et de Bort seront invités à se rendre **à la salle Jean-Moulin de Bort-les-Orgues le mardi 17 novembre 2020 de 9 h 30 à 16 h.**

Cette permanence, tenue par Tony Péronne ou Étienne Badianne et par Maxence Brock aura pour objectifs d'accueillir les usagers et d'enregistrer leurs demandes pour des projets particuliers (demande de classement de terrains agricoles ou naturels en constructibles, grange à rénover, etc.) ou répondre à d'éventuelles questions sur le PLUi.

Cette phase de concertation n'était pas prévue initialement mais le bureau d'études Urbadoc et Maxence Brock ont jugé utile de se rendre au plus près de la population afin d'enregistrer et de répondre à un maximum de demandes.

**MARDI 17 NOVEMBRE 2020
DE 9H30 À 16H
SALLE JEAN MOULIN À BORT-LES-ORGUES**

Infos : 05 55 95 35 38 ou 06 69 34 44 31

LE CONSEIL MUNICIPAL



XAVIER GRUAT

43 ans

Commerçant

Maire

Secteur* :

Laborde, Combret



**JEAN-PAUL
ALPHONSOUT**

68 ans

Retraité EDF

Premier Adjoint

Secteur :

Bourg de Sarroux, Cronzat,
Pailler, Pointou



NICOLAS JOUVE

37 ans

Agriculteur

Employé de commerce

Deuxième Adjoint

Secteur :

Ciaux, Mezeyrat,
Jeux, Vaux



HERVÉ MASSIAS

46 ans

Employé de l'industrie

Troisième Adjoint

Secteur :

Bourg de Sarroux



PATRICIA PRADEL

55 ans

Aide-soignante

Quatrième Adjoint

Secteur :

Bourg de Saint-Julien



JEAN-PAUL BASSET

58 ans

Retraité EDF

Cinquième Adjoint

Secteur :

Le Chassang,
Pierrefitte, Vioux,
La Vedrenne Basse



**STÉPHANIE
MONCOURIER**

44 ans

Assistante sociale

Secteur :

Le Peuch, Sauliac



LIONEL VITTORI

39 ans

Chef d'équipe

Secteur :

2^e lotissement de Sarroux



ANITA MARIE

40 ans

Enseignante

Secteur :

Lagrange



**JEAN-PIERRE
LACOMBE**

60 ans
Auteur

Secteur :
Nuzéjoux, Le Puy



**JACQUES
DE CARVALHO**

51 ans
Employé de l'industrie

Secteur :
Beauregard, Les Alouettes



RENÉ DÉZIEUX

69 ans
Retraité agricole
Conseiller sortant

Secteur :
*Champoux, Crouzet,
Les Vialles*



SOPHIE RIOS

51 ans
Cadre administratif

Secteur :
*Les Baraques, La Fourcherie,
Les Trois Pierres*



DANIEL GAUTHIER

69 ans
Retraité de l'industrie
de la métallurgie

Secteur :
*La Vedrenne Haute,
Le Puy de Bort*



**JEAN-PAUL
LEGRAND**

52 ans
Agent territorial

Secteur :
Liginiac, Chassagnac



**CHRISTELLE
RENARD-CUEILLE**

49 ans
Commerçante
indépendante

Secteur :
*Le Mont, La Troubade,
Outreval*



LAURENT LEGER

61 ans
Retraité de la fonction
publique territoriale
départementale

Secteur :
*Andregeat, Chaudière,
Les Paves, Les Plaines*



**SANDRA
SIBIAL-VEILLAT**

39 ans
Aide
médico-psychologique

Secteur :
Saunat



**JÉRÔME
FÉRINCZEK**

42 ans
Chef d'équipe

Secteur :
*Le Longeard, La Roche,
La Rigaudie, Le Deveix*

ÉCOLE

Une nouvelle rentrée à l'école de Sarroux Saint Julien !

La rentrée s'est parfaitement bien déroulée à l'école de Sarroux-Saint Julien qui accueille, cette année, 60 élèves. Ils sont répartis sur trois classes : 24 sont en Petite et Moyenne sections avec Mme Laurène Léonard, précieusement secondée par son ATSEM, Céline Garcia. 17 enfants sont en Grande section-CP-CE1 avec Mme Anaïs Heim, et 19 sont dans la classe de CE2-CM1-CM2 avec Mme Céline Coupelon (notre photo) et M. Jean-Baptiste Couturas.

M. Jean-Marc Bodin assure le mi-temps de service du maître supplémentaire.

Trois AESH viennent compléter l'équipe : Mmes Aurore Lucas-Vinay et Gardes et M.

Jacques Giraud-Telme. Ils interviennent auprès d'élèves en situation de handicap.

Mme Coupelon est la nouvelle directrice de l'école. Après avoir exercé dix-sept ans à l'école de Bort-les-Orgues et après six années passées à l'Ins-



pection de l'Éducation nationale sur un poste de conseillère pédagogique, elle a souhaité, cette année, reprendre une classe et est tout à fait ravie de l'accueil qui lui a été fait, aussi bien par l'équipe municipale que par les familles de Sarroux-Saint Julien.

Le numérique a fait peau neuve à l'école avec l'installation de deux nouveaux V. P. I. (vidéoprojecteurs interactifs) les classes qui permettent un enseignement dynamique qui enchante les élèves.

Toutes les conditions sont réunies, malgré une situation sanitaire compliquée, pour une année des plus réussies !

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT / PÉRISCOLAIRE

Malgré le contexte, l'accueil de loisirs a fonctionné durant les vacances de cet été. Nous avons pu mettre en place un programme d'activités selon les normes du protocole sanitaire et dans le respect des gestes barrières. Bien sûr, cela ne nous a pas simplifié les choses, mais a permis aux enfants de passer de bien agréables vacances, avec des animations très diversifiées et des sorties adaptées à la situation : visite du « Jardin délirant » de Bassignac, initiation poney, visite de la ferme des Lamas à Lamazière-Basse, etc.

Nous avons abordé plusieurs thèmes : l'artisanat, l'Afrique, les enfants du monde, à partir desquels les loulous ont pu inventer, créer et animer sur différentes activités.

T. A. P (Temps d'activités périscolaires)

Les TAP se déroulent les lundis et les vendredis de 14 h 50 à 16 h 20. Sylvie, Lucie, Marion, Lucile, Céline et Stéphanie animent ces activités qui sont proposées aux écoliers à partir de plusieurs thèmes : l'automne, les danses de Bollywood, le *land art*, etc.

Une boum surprise d'Halloween a été organisée le vendredi 15 octobre pour la grande joie des enfants.

Contact : Stéphanie ☎ 06-87-40-20-05 alsh.stjulienpresbort@orange.fr



PING SARROUX-SAINT JULIEN

Comme chaque année le Ping Sarroux-Saint Julien a tenu son assemblée générale à la fin du mois d'août pour faire le bilan de la saison écoulée. Cécile Bos ayant désiré prendre un peu de recul, une élection a eu lieu pour pourvoir le poste de président.

Benjamin Guérin a été élu à l'unanimité et sera assisté dans ses fonctions par Thomas de Mijolla, David Floret et Jean-Pierre Clota. Le Président a remercié les adhérents présents ainsi que la Mairie de Sarroux-Saint Julien et le Département pour les subventions allouées au club, sans oublier les commerçants pour leurs dons et tous ceux qui participent à la vie du Ping Sarroux-Saint Julien.

La situation financière de l'association reste saine même si les recettes sont en baisse, surtout à cause de l'annulation du tournoi de belote. La rigueur sera donc de mise pour la saison à venir.

Au niveau sportif, après une première phase très satisfaisante qui a permis l'accession à la Départementale 1 pour l'équipe 2, les conditions sanitaires ont arrêté toutes les compétitions. A ce moment là, les équipes 1, 2 et 4 étaient premières de leurs poules (respectivement en Régionale 3, D2 et D3) l'équipe 3 étant en milieu de tableau de sa poule de D2.

De même, les résultats individuels en criterium ont généré de bons résultats avec, entre autres, le maintien en pré-National de Lou Lachaise dans sa catégorie d'âge.

La saison 2020-2021 voit donc le club engager trois équipes : en régionale 3, en Départementale 1 et en Départementale 2. Un certain nombre de licenciés ayant cessé la pratique, nous n'avons pu inscrire d'équipe en D3. Ceci serait possible en

phase 2 du championnat si d'autres personnes intéressées nous rejoignent, que ce soit en tant que licencié ou pour la pratique en tant que loisir.

D'autre part des séances d'initiation pour les jeunes pourront être mises en place en fonction des demandes et dans le respect des règlements sanitaires, en fin d'après-midi, avant les entraînements adultes du mardi et du vendredi. Pour tout renseignement, contacter Thomas de Mijolla au 06 67 51 71 54.

Après le challenge Marc-Pradel, disputé dans des conditions particulières, qui a vu la victoire de Thomas de Mijolla devant Benjamin Guérin et Gilbert Fournial, le championnat a repris ses droits.

La première journée a vu la victoire de l'équipe première qui a battu L.A.MI.CCO 3 sur le score de 8 à 6 pour le compte de la Régionale 3.

En D1 le déplacement de l'équipe 2 s'est soldé par une victoire 13 à 5 face à l'ASPTT2.

L'équipe 3 qui recevait L.A.MI.CCO5 pour le compte de la D2 s'est inclinée sur le score de 13 à 5.



La deuxième journée du championnat (2 et 3 octobre) a vu le match de Régionale 3 prévu à Saint-Junien reporté à une date ultérieure. L'équipe 2 recevait HCTT3 et l'a emporté sur le score de 13 à 5. L'équipe 3 en déplacement chez Xaintrie2 s'est inclinée 4-14.

Le week-end des 17 et 18 octobre, l'équipe 3 était exempte. L'équipe de D 1 a gagné 11 à 7 face à Saint-Germain-les-Vergnes et l'équipe de Régionale 3 s'est inclinée face à Saint-Viance 5-9.



Les Amis des Reflets d'automne

Les Amis Des Reflets d'Automne
Saunat-Bas
19110 Sarroux-St-Julien



L'association « Les Amis des Reflets d'automne » vous informe qu'aucune manifestation n'aura lieu en fin d'année au vu des circonstances sanitaires.

Nous travaillons activement sur le prochain ouvrage (qui est en cours de correction) de notre président Jean-Louis Veillat. L'association espère pouvoir le publier au printemps 2021.

Prochainement, notre page Facebook reprendra du service avec des photographies de notre belle commune.

En attendant de vous retrouver, Les Amis des Reflets d'automne vous souhaitent le meilleur, et surtout prenez soin de vous !

Une année en pointillés pour l'A. L. C.

Après un confinement obligé du premier semestre dû à cette pandémie que l'on nomme désormais « la Covid », l'Association Loisirs et Culture de Sarroux-Saint-Julien, espérait une éclaircie à l'heure du déconfinement. Mais c'est à contrecœur que les deux manifestations phares de l'année ont été annulées : la semaine d'exposition artisanale Art et Artisanat prévue comme chaque année au mois d'août, ainsi que la désormais traditionnelle Journée du Livre, prévue cette année le 4 octobre.

Des mois de mars à juillet, les activités habituelles pratiquées au sein de l'ALC : le tir à l'arc, la gymnastique douce, la belote, la bibliothèque, l'atelier d'occitan et le théâtre ont été brutalement figées dans le silence et plongées dans un profond sommeil. Sorties de leur léthargie, elles ont repris timidement dans le respect des gestes barrières imposés.

Les concours de tir à l'arc en extérieur ont tous été supprimés cet été. Toutefois, pour démarrer la saison, un premier concours de tir en salle a eu lieu le 11 octobre, organisé par « La Flèche de la Sumène » à Champagnac. **Responsable : Jean-Paul Breton 06 08 17 69 14.**

La « gymnastique douce » poursuit son engagement le jeudi à partir de 17 h 45 dans la salle Marcel-Bredèche. **Responsable : Evelynne de Mijolla 06 88 06 58 97.**

La belote, elle, reprendra en janvier 2021. **Responsable : Jean-François Manzagol 06 75 48 28 22.**

La Bibliothèque ouvre ses portes le jeudi à partir de 14h à la salle Marcel-Bredèche. **Responsable : Françoise Breton 06 74 47 81 02.**

L'atelier d'occitan a lieu le premier vendredi de chaque mois, à 15 h à la salle Marcel-Bredèche. **Responsable : Jean-Pierre Lacombe 06 88 96 19 52.**

L'atelier théâtre des « Tréteaux du Plateau » lève son rideau, le samedi de 14 h 30 à 18 h 30 dans les locaux de l'ancienne école de Sarroux. **Responsable : Marie-Françoise Delposen 07 85 96 02 85.**

Les représentations théâtrales de *Candide* d'après Voltaire prévues aux mois de juin et de juillet 2020 sont reportées en 2021. Les rendez-vous sont d'ores et déjà pris et confirmés.

Des cours théoriques et pratiques d'art dramatique ont eu lieu cet été, et, afin de ne pas attendre les représentations de 2021, la troupe de théâtre propose au mois de décembre 2020 quelques passages comiques du « Théâtre de l'Absurde », (Des extraits de *La Cantatrice chauve* et de *La Leçon* d'Eugène Ionesco) sous le titre « Bienvenue en Absurdie » et sous réserve des autorisations préfectorales, samedi 5 décembre à Sarroux, salle Henri-Bonnet, dimanche 6 décembre à Champs-sur-Tarentaine, samedi 12 décembre à Champagnac, samedi 19 décembre à Bort-les-Orgues ainsi que dans certains lycées de la région. Affaire à suivre...

Nous vous souhaitons une bonne participation aux ateliers choisis et prenez soin de vous et des autres...



Organisateurs, auteurs et élus, lors de la 7^{ème} Journée du Livre, le 9 octobre 2016...

COMITÉ D'ANIMATION

L'assemblée générale du Comité d'animation de Sarroux-Saint Julien s'est tenue le 29 février, en présence de Xavier Gruat, maire.

Il a été fait lecture du rapport moral et du rapport financier, approuvés et adoptés à l'unanimité, puis un nouveau bureau a été élu :

Présidente : Sarah Mialaret

Trésorier : Matthieu de Mijolla **Trésorier-adjoint :** Yann Ladgé

Secrétaire : Laurence Guillaume

Membres : Caroline et Lionel Besse, Roland Chamfreuil, Benoit Chamfreuil, Flora Escudier, Henri Ladgé.

Le calendrier établi était le suivant : **16 mai** : Soirée Années 80 ; **20 juin** : feu de Saint-Jean ; **1^{er} et 2 août** : Fête patronale ; **7 novembre** : Soirée moules frites ; **20 décembre** : Belote de Noël

La soirée « Années 80 » du 16 mai et le traditionnel feu de Saint-Jean ont été annulés pour cause d'épidémie de Covid.

Cependant, le Comité voulait essayer maintenir la Fête patronale, avec un programme allégé (vide-grenier, marché artisanal, bourse d'échange auto/moto, jeux pour enfants ; randonnée pédestre ; soirée avec un repas et des concerts ; concours de pétanque, etc.).

Malheureusement, il ne nous pas été possible d'organiser notre fête, même *a minima*. Et la soirée moules-frites et le concours de belote sont d'ores et déjà annulés.

Nous espérons malgré tout retrouver très rapidement « la vie d'avant », et vous proposer à nouveau toutes ces animations qui égayent quelques instants de nos vies.

Toute aide, quelle qu'elle soit, sera la bienvenue tout au long de l'année, que les personnes intéressées n'hésitent pas à se manifester auprès de l'un de nous.

INFOS « EN VRAC »



NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET NOUVEL AGENT ADMINISTRATIF

Nous avons recruté un nouvel agent administratif, François Barbazange, (photo), qui officie désormais aux côtés de Pascale depuis le 15 septembre. Et voici donc les nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9 h - 12 h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	sur demande
14 h - 17h	14 h - 17h	-	14 h - 17h	14 h - 17h	-

FIBRE OPTIQUE

« Depuis le temps qu'ils en rêvaient... ». La fibre est arrivée ! Et ce sont plus de 500 prises qui sont activées à ce jour sur notre commune. Les suivantes le seront sur un second plateau, dans quelques mois.

Pour tester votre éligibilité, rendez vous sur www.nathd.fr.

RAPPELS

Nous rappelons, pour la énième fois, qu'il **ne faut pas** laisser de déchets à côté des points de tri sélectif ! Et par ailleurs, la nécessité pour chacun d'entretenir ses haies, arbres et divers végétaux en bordure de voirie... La Mairie n'a pas à entretenir des espaces situés au delà de l'emprise de la voirie communale.

RÉTABLISSEMENT

Nous souhaitons un prompt rétablissement à notre cantinière, Cécile Bos.

SITE INTERNET

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant Sarroux-Saint Julien *via* notre site sarroux-saint-julien.fr ainsi que toutes les actualités sur la page Facebook accessible depuis le site internet de la commune (*via* le « f » blanc et bleu à droite de la page), même si l'on ne possède pas de compte Facebook.

ADRESSAGE

Il reste quelques personnes qui n'ont toujours pas retiré leurs plaques en Mairie... Nous en profitons pour rappeler qu'il est fortement recommandé d'inscrire son nom sur sa boîte aux lettres.

PANNES DES RÉSEAUX

Voici les acteurs à contacter en cas de problèmes sur les différents réseaux filiaires :

— **ENEDIS** : 09 726 750 19 (Dépannage) / 09 70 83 19 70 (Accueil service relations clients)

— **Fibre** : <https://nathd.fr/declarer-un-dommage-reseau/> (aller en bas de la page internet « déclarer un dommage réseau »)

Il faut prendre des photos et situer l'endroit du dommage le plus précisément possible.

— **Orange** : 39 01 (dépannage internet, fixe et mobile) ; et pour signaler un dommage réseau : <https://dommages-reseaux.orange.fr/dist-dommages/app/home>

Ces liens sont à retrouver sur le site de la commune sarroux-saint-julien.fr.

FOYER RURAL DU PLATEAU BORTOIS

Le Foyer Rural n'a pu réaliser qu'une seule manifestation en 2020 : son concours de belote du 8 mars. La Fête des fruits d'automne a elle aussi dû être annulée au dernier moment, tant il eût été trop difficile pour les bénévoles de mettre en œuvre les récentes dispositions sanitaires.

Comme les autres associations, le bureau (composé pour mémoire comme suit : *Président d'honneur*, Michel Gaillard ; *Président*, Jean-Baptiste Forestier ; *Vice-président*, Jean-François Gaillard ; *Secrétaire*, Albert Trespeuch ; *Secrétaire adjoint*, Bernard Salaün ; *Trésorière*, Évelyne Gaillard ;

Trésorière adjointe, Nicole Trespeuch) et les membres du Foyer espèrent retrouver au plus tôt ce public qui, depuis toujours, est fidèle à leurs manifestations.

Concours de sciage, Fête de Sarroux, le 27 août 2017



ANNUAIRE des PROFESSIONNELS de SARROUX-SAINT JULIEN

Dans notre prochain numéro, nous envisageons de publier un encart en forme d'**annuaire des professionnels de la commune**. Nous avons déjà recensé la plupart d'entre vous.

Cependant, si un ou plusieurs d'entre vous souhaitent **NE PAS être enregistrés** dans cette liste, nous les invitons à nous le signaler très vite, afin de pas contrevenir à la loi de Réglementation de la protection des Données (**R. G. P. D.**). **Merci !**

COUP DE MAIN



L'Association « Coup de Main » sort de cette triste période avec la volonté renforcée de jouer son rôle sur notre territoire.

Après le temps de la stupeur, suivi d'un arrêt sur image, celui de la sur-information est arrivé.

Les lendemains annoncés nous parlent de crise économique, de chômage de masse mais aussi de relocalisation, de circuit court, de solidarité et d'économie sociale et solidaire, d'entraide et de lien social.

Voilà des mots qui ne sonnent pas creux dans l'oreille des bénévoles et des salariés de l'association « Coup de Main ». En effet, l'enjeu pour nous reste inchangé : développer sur notre territoire rural une action de proximité qui crée la rencontre entre une économie réelle et locale et le lien social indispensable à la vie « chez nous ».

Voilà bientôt 20 ans, le chantier d'insertion a vu le jour, issu de l'engagement d'élus locaux dans la lutte contre l'exclusion, en utilisant la mise en valeur de notre patrimoine (Site de Saint-Nazaire...). A cette époque la commune a mis à notre disposition un petit local faisant office d'atelier et permettant d'accueillir 6 salariés, ainsi qu'un bureau dans la salle de réunion du conseil municipal. Elle nous a apporté un soutien considérable, fournissant le support indispensable à l'accompagnement technique et socio professionnel : des travaux à réaliser avec les salariés. Voici en quelques mots la naissance du Chantier d'insertion.

Depuis, les années ont passé... Certaines bonnes et d'autres non, mais les difficultés n'ont pas entamé notre volonté d'entreprendre.

Aujourd'hui « Coup de Main » possède des bâtiments et des ateliers, accueille en moyenne 25 salariés en insertion chaque année, a créé 8 emplois de permanents en CDI sur notre commune, contribuant ainsi à la création de richesse (1 euro d'aide perçu génère 2 euros redistribués directement sur le territoire sous forme d'achats, de salaires et d'investissements).

Les supports d'activité sont :

- ♦ Entretien des espaces verts,
- ♦ Création, entretien et balisage de sentiers de randonnées,
- ♦ Rénovation du petit patrimoine bâti. Maçonnerie,
- ♦ Pose de mobilier urbain,
- ♦ Bûcheronnage,
- ♦ Maraîchage,
- ♦ Menuiserie,
- ♦ Charpente,
- ♦ Ossature bois,
- ♦ Mobilier extérieur.

En 2019, la commune de Sarroux-Saint Julien a réservé 3 lots pour l'insertion par l'activité économique dans l'appel d'offre « Construction du groupe scolaire des Alouettes ». Nous sommes heureux d'avoir participé à cette réalisation (photo ci-contre) et remercions notre commune. Bel exemple de coopération économique et sociale réussie.



En 2019 également, nous avons rénové le four de Confolent-Port-Dieu (photo ci-dessous).



Les difficultés du « monde d'avant » (désengagement des partenaires, manque de reconnaissance...) restent entières dans le « monde d'après ». Pourtant le murmure d'un monde solidaire ancré dans la vision réelle de nos territoires, apporte une lueur d'espoir. Et si :

– l'entreprise sociale que nous portons était utilisée en tant qu'outil de cohésion et de développement économique et social de notre territoire ?

– les aides et les supports d'activité accordés à nos structures étaient considérés comme un investissement social plutôt qu'une dépense publique ?

– les collectivités réservaient un budget d'inclusion pour les SIAE (Structure d'Insertion par l'Activité Économique) ?

Nous disposerions alors des moyens nécessaires pour faire vivre les valeurs de notre Projet associatif.

Souhaitons que les étincelles de conscience apparues dans ce moment de trouble, ravivent la flamme d'un projet commun alimenté par l'intelligence collective et la bienveillance.

Nous remercions toutes les personnes et les collectivités qui nous apportent leur soutien nous permettant ainsi d'exister.

**SARROUX
SAINT-JULIEN**
Commune Nouvelle

Que ce soit l'ancienne commune de Saint-Julien-près-Bort ou la commune nouvelle, nous avons toujours eu à cœur de soutenir le chantier d'insertion. Pour mémoire, voici un récapitulatif des tranches de travaux allouées à Coup de Main depuis 2014.

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
3 500 €	37 183 €	14 200 €	12 532 €	10 380 €	135 330 €	1 280 €

Les Lagrangeois célèbrent leur village

Samedi 27 juin, une trentaine de Lagrangeois se sont rassemblés sur le couderc du village pour un repas et une après-midi de convivialité. Au programme ? Déjeuner autour de barbecues, salades et plateaux de fromages de pays, ainsi que des parties de pétanque. C'est la troisième réunion de ce type à Lagrange : deux autres avaient déjà eu lieu quelques années auparavant. Mais depuis, de nouveaux habitants ont fait leur arrivée au village : c'est notamment le cas d'Anita et Thierry, de Frédéric et Hélène, ainsi que d'Audrey, Christophe et Corentin, le benjamin du village du haut de ses trois ans. L'occasion pour l'ensemble des résidents de faire leur connaissance lors d'un moment de convivialité. Marie-Laure habite Lagrange de façon permanente depuis janvier mais y possède une maison depuis 2006 : « Après de longs mois de confinement, ça fait du bien de se retrouver de nouveau tous ensemble et de rencontrer les nouveaux venus ! », témoigne-t-elle. Situation sanitaire oblige, les participants à la fête ont dû veiller au bon respect des règles de distanciation sociale et de « non serrage de main ». La préparation de la fête avait, elle, commencé dès le matin par un ballet de quads chargés de transporter sur le couderc tout le nécessaire prêté par chacun : tables, chaises, parasols et barbecues... sans oublier la fontaine à bière. Après une après-midi de jeux, la fête s'est poursuivie en soirée pour terminer les restes, jusque tard dans la nuit sur un fond de musique. Le dimanche a été consacré au rangement du couderc et à la préparation de la surprise de Jean Désir (voir article ci-dessous).



Pensée générale pour Jean-Claude Dubois, disparu une quinzaine de jours avant la fête.

Dernière traite avant la retraite !



C'est le slogan de la banderole créée par les Lagrangeois pour le départ de douze des vaches de Jean Désir, dernier agriculteur du hameau. L'ensemble du village s'est rassemblé devant l'étable afin de célébrer et d'assister à la dernière traite des Jersiaises et des Holsteins avant leur départ dès le lendemain pour Mauriac.

L'agriculteur d'une soixantaine d'années a en effet décidé d'arrêter les activités laitières de son exploitation, pour se concentrer sur la production de céréales. Il va d'ailleurs se diversifier dans ce domaine avec, entre autres, la culture du blé noir.

Coline Michel



JUDO CLUB DU PLATEAU BORTOIS

Le club a repris le chemin des dojos !
La pratique du judo pour les plus jeunes participe au développement physique des enfants, tout en leur assurant une bonne concentration, une motricité au top et un très bon sens de l'équilibre.

Cours au gymnase de Saint-Julien le jeudi :

Baby judo (de 3 ans et demi à moins de 7 ans) : 17 h 15 à 18 h 00.

Jeunes de 7 à 14 ans : 18 h à 19 h.

Mais aussi le Taïso de 19 h 15 à 20 h 15 (ados /adultes) : renforcement musculaire, abdos, fessiers, circuit training...

Cours au dojo de Bort-les-Orgues le lundi :

Baby judo (de 3 ans et demi à moins de 7 ans) : 17 h à 17 h 45

Jeunes 7 à 14 ans : 17 h 45 à 18 h 45.

Ados / adultes de 18 h 45 à 20 h 15.

Infos : deux compétiteurs du club ont participé au stage sportif départemental au Centre National de Bugeat, le 4 octobre : Bastien Fonmartin et Achille Moussard (photo ci-contre).

Venez essayer le judo et le taïso !
DEUX SEANCES D'ESSAI GRATUITES (judo et taïso)

Ouvert à tous dès 3 ans et demi jusqu'aux adultes
AVEC PRÊT D'UN KIMONO POUR LE JUDO.

Pour plus de renseignements, contactez :

Sébastien FONMARTIN (diplômé d'État) au 06-19-92-27-65
Site Internet : www.judo19.fr ou sur notre page Facebook.



ÉTAT CIVIL 2020

Naissances

Ambre VAQUERO née à Tulle, le 12 juin, de Thomas VAQUERO et de Ludivine, Laura VAQUERO domiciliés à Ligniac.
Félicitations aux heureux parents.

Mariage

le 7 mars Michel Roland THIELLEMENT et Christina BONG SAY NUYEN

Décès ou transcriptions de décès

Nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles de : Marcelle BERTHENET épouse JALY ; Maurice, Louis CHEMINADE ; André, Jean-Claude CONTINSOUX ; Jacqueline DÉSIR épouse POUJADE ; Jean Claude DUBOIS ; Gisèle FAUVERTEIX épouse GRELET ; René FAYE ; Gilberte, Marie, Jeanne GRÉGOIRE épouse SAUTAREL ; Marie, Louise LACHAIZE ; Robert LHÉRITIER ; Jean-Claude MOULINOX ; Marius MROZICKI ; Arlette, Jeanne, Renée, Félicie PETIT épouse CHEMINADE ; Josée, Élise RIGAL épouse JOUVE ; Lucien ROUGERIE ; André SEINCE ; Michel THIELLEMENT ; Jean-Baptiste VENTADOUR ; Monique, Emilienne, Fernande WILZIUS épouse JOUVE.

PATRIMOINE DE SARROUX-SAINT-JULIEN



RÉDACTION

(hors articles associations)

Jean-Paul Basset, Nicolas Jouve,
Jean-Pierre Lacombe, Anita Marie,
Hervé Massias, Christelle Renard-
Cueille, Pascale Vézat

PHOTOS

(hors articles associations)

Nicolas Jouve, Jean-Pierre
Lacombe, Hervé Massias, Jean-
François Miallet, Jean-Louis Veillat

...début d'automne à Saint-Nazaire...